



# Lettre du canton de Cernay

Annick LUTENBACHER - Raphaël SCHELLENBERGER



## Commission permanente du 8 juillet 2022

### **POLITIQUE D'INSERTION : INDEMNISATION DES REPRESENTANTS DES BENEFICIAIRES DU RSA AUX INSTANCES**

La loi n° 2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de Solidarité active (rSa) et réformant les politiques d'insertion, prévoit la présence de représentants des bénéficiaires du rSa aux équipes pluridisciplinaires. Compte tenu de la grande précarité financière de ces personnes, la Commission Permanente du 6 novembre 2009 du Conseil général du Haut-Rhin a approuvé l'attribution d'un défraiement, d'un montant forfaitaire de 30 € par réunion.

Ce soutien est à poursuivre en 2022, sur le territoire du Haut-Rhin, comme les années précédentes, sans attendre une convergence des méthodologies d'interventions sur l'ensemble du territoire, qui est en voie de construction.

La Commission permanente a décidé d'attribuer cette indemnisation en faveur de 2 bénéficiaires du rSa concernés pour le canton de Cernay, d'un montant de **180 €**.

### **FONDS D'INTERVENTION ALSACIEN**

La Commission permanente a décidé l'attribution de subventions de fonctionnement au titre du Fonds d'Intervention Alsacien, pour le canton de Cernay, d'un montant total de **900 €**, réparti comme suit :

- **500 €**, à l'association Musicolonies, pour l'organisation des séjours musicaux 2022,
- **400 €**, à l'association du Chœur des Rives de la Thur, pour l'organisation de concerts.

### **ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT AU TITRE DU FONDS DE SOLIDARITE TERRITORIAL**

La Commission permanente a décidé l'attribution de subvention d'investissement au titre du Fonds de solidarité Territoriale (FST) pour un montant total de **36 962 €** réparti comme suit :

- **5 240 €**, à l'association de chiens guides de l'Est - Ecole de Cernay, pour l'acquisition de matériel informatique et de nettoyage de bureau,
- **4 500 €**, au club alpin français du pays Thur-Doller à Thann, pour l'acquisition de nouvelles prises d'escalade,
- **9 000 €**, à l'association SOC de Gymnastique Alsatia à Wattwiller, pour l'acquisition de matériel sportif,



- **1 000 €**, à l'association Technique et Culture à Ranspach, pour l'acquisition d'un défibrillateur,
- **11 638 €**, à la commune de Geishouse, pour la rénovation de l'abri randonneurs "faucon crécerelle",
- **2 284 €**, au centre "Claire-Vie" à Kruth, pour le remplacement de la porte d'entrée du local de l'association,
- **3 300 €**, à l'association du Ski-Club de Kruth, pour l'amélioration de l'accessibilité du refuge du Frenz.

## **SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX STRUCTURES RELEVANT DE L'ACTION SOCIALE DE PROXIMITE ET DE L'INSERTION**

Dans le cadre de sa politique de soutien aux associations ou organismes œuvrant au service de la population alsacienne dans le domaine des solidarités, la Collectivité européenne d'Alsace accorde des subventions aux structures qui interviennent en complémentarité des politiques publiques qu'elle met en place. Les subventions sont octroyées au titre du fonctionnement général de la structure et d'autres au titre d'actions ou de projets spécifiques.

La Commission permanente de la Collectivité européenne d'Alsace a décidé d'attribuer des subventions de fonctionnement aux structures relevant de l'action sociale de proximité et de l'insertion pour un montant de :

- **4 750 €**, au Centre communal d'action sociale de Thann, pour l'aide au fonctionnement courant de l'épicerie.



## SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2022 DANS LE CADRE DU RESEAU PARENTS 68

Le réseau Parents 68 est le fruit d'un partenariat instauré entre l'Etat, la Caisse d'allocations familiales, la Collectivité européenne d'Alsace et la Mutualité Sociale Agricole. Il finance des actions valorisant les ressources parentales, favorisant le lien parents-enfants. Les actions s'articulent autour de différentes modalités d'intervention: actions d'information des parents (individuelles ou collectives) et actions pour et avec les parents, dans le cadre de l'accompagnement à la parentalité jusqu'à l'âge de la majorité des enfants.

La Commission permanente a décidé d'accorder dans le cadre de l'action sociales, des subventions de fonctionnement, aux associations et organismes relevant du Réseau Parents 68 pour le canton de Cernay, d'un montant total de **8 925 €** réparti comme suit :

- **800 €**, à la Communauté de Communes de Thann-Cernay, pour l'organisation du projet, "Accompagner des familles du multi-accueil - After crèche",
- **850 €**, à la Communauté de Communes de Thann-Cernay, pour l'organisation du projet, "Accompagner des familles du multi-accueil - Ateliers de Communication Gestuelle Associée à la Parole",
- **302 €**, à l'association de gestion du Centre Socio-Culturel du Pays de Thann, pour l'organisation du projet, "Petite enfance - Massage bébé",
- **632 €**, à l'association de gestion du Centre Socio-Culturel du Pays de Thann, pour l'organisation du projet, "Communication gestuelle Signe BB",
- **356 €**, à l'association de gestion du Centre Socio-Culturel du Pays de Thann, pour l'organisation du projet, "Café des futurs parents",
- **485 €**, à l'association de gestion du Centre Socio-Culturel du Pays de Thann, pour l'organisation du projet, "Motricité libre - A son rythme".
- **1 000 €**, à l'association de gestion du Centre Socio-Culturel du Pays de Thann, pour l'organisation du projet, "Coordination réseau local",
- **1 500 €**, à l'association de gestion du Centre Socio-Culturel du Pays de Thann, pour l'organisation du projet, "Café des parents - Causette St-Joseph", "Pause géranium", "After Class", et "Vivre l'école autrement",
- **2 000 €**, à l'association de gestion du Centre Socio-Culturel du Pays de Thann, pour l'organisation du projet, "ABCD parents", "Stop harcèlement", "Un petit pas plus loin" et "Chouette, le p'tit déj",
- **1 000 €**, à l'association CSC Agora de Cernay, pour l'organisation du projet, "Coordination du réseau local".



# Lettre du canton de Cernay

Annick LUTENBACHER - Raphaël SCHELLENBERGER



## ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EN FAVEUR DE L'HABITAT PRIVE ET DE LA SAUVEGARDE ET VALORISATION DU PATRIMOINE

C'est un dispositif de subvention au bénéfice des particuliers (propriétaire occupant, locataire du parc locatif privé et bailleurs du parc privé) qui réalisent des travaux d'amélioration ou d'adaptation de leur logement).

- **1 000 €**, à un particulier du Moosch, pour l'aide à la rénovation de logement.

## POLITIQUE EN FAVEUR DU SPORT - FONDS D'AIDE AUX MANIFESTATIONS SPORTIVES ALSACIENNES

Dans le cadre du soutien aux associations qui organisent dans les territoires alsaciens des manifestations sportives d'intérêt local à international, la Commission permanente a décidé d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de :

- **600 €**, à l'Amicale Cycliste de Thann, pour l'organisation du 43ème Grand Prix du Muguet le 1er mai 2022 à RAMMERSMATT.

### **Annick LUTENBACHER**

Conseillère d'Alsace du Canton de Cernay  
Déléguée à la Montagne  
Présidente du Syndicat mixte  
Markstein Grand-Ballon  
Présidente du Syndicat mixte Thur Amont  
Maire honoraire de Fellingring  
Secrétariat : 03.89.30.60.14  
mail : annick.lutenbacher.elue@alsace.eu

### **Raphaël SCHELLENBERGER**

Conseiller d'Alsace du Canton de Cernay  
Député du Haut-Rhin  
Secrétariat : 03.89.28.20.59  
mail : raphael.schellenberger.elu@alsace.eu